

## CONDITIONS PARTICULIERES POLICE N° 07905547

### GARANTIE SOUSCRITE :

#### **FRAIS D'ANNULATION**

Ce contrat est régi, dans l'ordre d'importance, par les présentes Conditions Particulières et par les Conditions Générales CG\_ANNUL\_FMA\_07-2009.

- Organisateur du roulage :
- Nom et Prénoms de l'Assuré :
- Date de naissance de l'Assuré :
- Marque et modèle de la moto :
- Immatriculation de la moto :
- Dates de roulage :
- Nom et adresse du circuit :
- Montant de l'inscription :
- Date de souscription :
- Montant de la prime TTC :

#### **DEFINITION DE L'ASSURE**

On entend par assuré toute personne participant à une journée de roulage moto organisée par un organisateur de roulage et qui, au moment de l'inscription, demandera expressément le bénéfice de la garantie du présent contrat.

#### **NATURE DES GARANTIES**

Les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales CG\_ANNUL\_FMA\_07-2009 jointes en annexe.

### RESUME

**Remboursement des acomptes ou de toute somme conservée par l'organisateur de la journée de roulage suite à l'annulation consécutive à l'un des évènements ci-après :**

- **Vol ou détérioration de la moto inscrite à la journée de roulage**
- **Maladies graves ou accidents graves ou décès (de l'assuré, du conjoint, des ascendants ou descendants de l'assuré et/ou du conjoint).**
- **Complications dues à l'état de grossesse avant le 6ème mois.**
- **Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint.**
- **Convocation devant un tribunal (juré d'assises, procédure d'adoption d'un enfant, désignation d'un expert).**
- **Convocation à un examen de rattrapage.**

- **Destructions de locaux professionnels et/ou privés.**
- **Vol dans les locaux professionnels et/ou privés.**
- **Octroi d'un emploi**
- **Octroi d'un stage par le POLE EMPLOI.**
- **Modification des dates de congés du fait de l'employeur.**

### **Exclusions :**

Outre les exclusions figurant dans les Conditions Générales CG\_ANNUL\_FMA\_07-2009 sont exclus les accidents résultant de :

- Maladies psychiques ou psychothérapeutiques, dépressions nerveuses sans hospitalisation.
- Accidents résultant de sports tels que varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions.
- Maladies préexistantes.

### **FRAIS D'ANNULATION**

L'indemnité versée par LA COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES est calculée, sur la base du barème ci-après, au jour de la réalisation de l'événement pouvant entraîner l'application de la garantie.

**Frais d'annulation maximum : 250 € par journée de roulage avec un maxi de trois journées de roulage par manifestation.**

<b>BAREME DES PENALITES</b>	
Plus de 30 jours avant la journée de roulage	15.25 € ttc
De 30 à 21 jours avant la journée de roulage	25 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
De 20 à 08 jours avant la journée de roulage	50 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
De 07 à 02 jours avant la journée de roulage	75 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
Moins de 2 jours avant la journée de roulage	90 % du prix de la (des) journée(s) de roulage
Non présentation lors du roulage	100 % du prix de la (des) journée(s) de roulage

**Date d'effet et durée : du jour de la souscription à la journée de roulage.**

**Expiration de la garantie : le jour de la journée de roulage.**

FMA pour le compte de la COMPAGNIE EUROPEENNE D'ASSURANCES